République Algérienne Démocratique et Populaire
Services du Premier Ministre

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05-10-2023

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce jeudi 5 octobre 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

Dans le domaine des finances :

Le Gouvernement a examiné l'avant-projet de loi de finances pour 2024 présenté par le ministre des finances et ce, en prévision de sa présentation lors d'un prochain Conseil des ministres.

Dans le domaine des transports :

Le ministre des transports a présenté un projet de décret exécutif portant création du haut-commissariat des ports et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement.

Ce projet de texte vient en exécution des directives de Monsieur le Président de la République relatives à la mise en place de mécanismes efficaces pour la création d'une autorité portuaire à placer sous la tutelle d'un gouverneur ou d'un wali.

Enfin, dans le domaine de l'intérieur :

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sur le plan national d'organisation des secours en cas de catastrophe « ORSEC ».

Cette communication vise à dresser un état sur l'opérationnalité des plans nationaux et locaux d'organisation des secours en cas de catastrophe, selon une perspective proactive, visant à passer d'une focalisation sur l'après-catastrophe vers une focalisation sur la gestion du risque de l'avant-catastrophe et ce, dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de prévention, d'intervention et de réduction des risques des catastrophes dans le cadre du développement durable.

La communication a porté sur les capacités nationales et les moyens opérationnelles d'intervention en cas de catastrophe, notamment en ce qui concerne le renforcement des stocks stratégiques et l'utilisation des technologies modernes et des méthodes scientifiques et pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans, ainsi que la qualification des ressources humaines devant être mobilisées et impliquées, notamment les unités spécialisées de la protection civile en tant que principal intervenant dans la gestion et la direction des interventions sur le terrain.